



Doc. 15021
27 janvier 2020

Menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.1, après les mots «d'incitation à la violence», insérer les mots suivants: «, ou d'agissements liés au terrorisme».

Note explicative

Après «par exemple de propos haineux ou d'incitation à la violence» il est nécessaire d'ajouter «agissements liés au terrorisme», parce que le terrorisme est une des pires menaces pour la liberté, la sécurité et les droits fondamentaux des Européens.

Déposé par:

AYDIN Kamil, Turquie, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
SIRAKAYA Zafer, Turquie, NI
YAŞAR Serap, Turquie, NI
YILDIZ Zeynep, Turquie, NI

1. 2020 - Première partie de session

